

# LES TERRITOIRES EN ACTIONS !

## Une station d'épuration qui fait de l'œil aux libellules

À Aiffres, la nouvelle station d'épuration va permettre de traiter deux fois plus d'effluents que l'ancienne station, tout en produisant de l'électricité grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment d'exploitation. Plus étonnant, elle va proposer un espace pédagogique valorisant la richesse faunistique et floristique du site. Pour en savoir plus : <http://votreenergiepourlafrance.fr/la-station-depuration-qui-fait-de-lil-aux-libellules/>

## La biodiversité en héritage

À Muttersholtz, entre zone humide et zone agricole, le territoire a fait le choix de préserver la biodiversité en replantant des haies autour des cours d'eau. 15 ans après, la nature est bien présente et fournit même un bois énergie utile pour chauffer les bâtiments publics. Pour en savoir plus : <http://votreenergiepourlafrance.fr/muttersholtz-la-biodiversite-en-heritage/>

## Une haie d'honneur pour les tortues marines

Entre Sainte-Marie et Le Marigot, l'anse Charpentier est l'un des plus importants sites de ponte en Martinique pour deux espèces de tortues marines. Les phares des véhicules pouvant devenir des pièges mortels pour les tortues, une opération originale de plantation d'une haie arbustive autour de la barrière du parking a été menée. Pour en savoir plus : <http://www.votreenergiepourlafrance.fr/en-martinique-une-haie-dhonneur-pour-les-tortues-marines/>

## La biodiversité à l'honneur de nouvelles activités périscolaires

Une animatrice passionnée, des activités diversifiées et des élèves à la recherche de nouvelles activités périscolaires. Ce sont les ingrédients du succès rencontré par les ateliers consacrés à la biodiversité, dans la communauté de communes des Portes de la Thiérache ! Pour en savoir plus : <http://votreenergiepourlafrance.fr/brunehamel-la-biodiversite-a-lhonneur-de-nouvelles-activites-periscolaires-/>

Ministère de l'Environnement,  
de l'Énergie et de la Mer  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris  
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
**CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

## LES ACTIONS DES TERRITOIRES POUR LA BIODIVERSITÉ

Déjà plus de 400 territoires sont entrés dans la communauté des territoires à énergie positive pour la croissance verte. Ils bénéficient du soutien du fonds de financement de la transition énergétique.

Ces territoires contribuent à la mise en œuvre des engagements de la France pour le climat, qui passe par la préservation de la biodiversité :

- près de 200 territoires ont adopté la démarche zéro pesticide ;
- plus de 2 500 ruches installées ;
- des milliers de coins nature et de potagers dans les écoles ;
- des atlas de la biodiversité réalisés ;
- des projets innovants de traduction des trames verte et bleue dans les documents d'urbanisme ;
- des travaux sur l'intégration paysagère des énergies renouvelables, qui favorise leur acceptabilité.





« La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Nous lui devons la beauté de notre patrimoine paysager et les services innombrables et vitaux que nous rendent les écosystèmes. La biodiversité est aussi un facteur essentiel de lutte contre le dérèglement climatique. Dans tous ses territoires, de métropole et d'outre-mer, la France est riche d'une biodiversité exceptionnelle mais partout

érosée, fragilisée et menacée. Ce bien commun mérite d'être mieux connu de tous, sauvegardé, restauré et valorisé, car il contribue au bien-être de chacun, offre un vaste champ à l'innovation scientifique et technologique, permet la création de filières d'avenir et d'emplois durables. C'est à cette ambition que je travaille avec Barbara Pompili. »

*Ségolène Royal*

**Les territoires à énergie positive pour la croissance verte doivent proposer des actions concrètes contribuant à :**

- **favoriser** la création d'emplois dans les filières vertes ;
- **améliorer** la connaissance et la préservation de la biodiversité dans les territoires ;
- **développer** la nature en ville ;
- **promouvoir** des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les effets des changements climatiques.

## DE NOUVELLES ACTIONS FINANCÉES

**Mieux connaître la biodiversité, la préserver et développer l'éducation à la biodiversité**

- Amélioration de la connaissance : **atlas communaux et intercommunaux** de la biodiversité ou des paysages.
- Travaux de **génie écologique** pour restaurer les trames verte et bleue.
- Utilisation d'**espèces ou d'essences locales** dans les espaces verts.

- Soutien aux **démarches citoyennes** et aux initiatives d'entreprises pour renforcer la place de la nature en ville : jardins partagés, gestion commune des espaces publics, agriculture urbaine, permaculture.
- Actions d'éducation et de **sensibilisation à la biodiversité** dans les écoles, pour les agents communaux et plus largement pour tous.

**Améliorer la qualité de vie et l'attractivité des territoires**

- Aménagement paysager ou conception de stratégies pour la **mise en valeur du paysage** : charte agricole ou forestière, schéma d'accueil du public basé sur la protection et la mise en valeur d'un patrimoine naturel.
- Renaturation des **milieux humides**, notamment les berges boisées ou non, amélioration du fonctionnement naturel des **rivières**, développement des **mares et bassins végétalisés** de récupération des eaux de pluie.

**Atténuer les effets du changement climatique**

- Plan d'actions pour renforcer la place de la **nature en ville** : limitation de l'imperméabilisation des sols par les règlements d'urbanisme, prise en compte de l'empreinte environnementale dans les constructions nouvelles, promotion de matériaux biosourcés pour l'isolation, lutte contre les îlots de chaleur.
- En outre-mer, préservation et valorisation des **mangroves**.
- Plantation d'**arbres** dans les espaces publics.
- **Végétalisation** des espaces libres, des façades et des toitures des logements, des bâtiments d'activités et des équipements.
- **Lutte contre les gaspillages** de l'eau et **réduction de la consommation** d'énergie dans la filière de l'assainissement des eaux usées.

**Agir pour la santé et la prévention des risques naturels**

- Démarche **Zéro pesticide** sur le modèle de l'initiative Terre saine, communes sans pesticides : coins nature, potagers bio, ruchers pédagogiques et nichoirs à insectes, notamment dans les établissements scolaires.
- Utilisation des **végétaux pour dépolluer** les sols, les eaux et l'air.
- **Désimperméabilisation des sols** des rues, des places de stationnement et des trottoirs.

